

Finale Coupe de France des Départements

Équipes de 10 nageuses et/ou 10 nageurs composées avec maximum CINQ 13 ans.

Dimanche 20 décembre après-midi - Lundi 21 décembre matin

Cholet

Les 16 premières équipes filles et 16 premières équipes garçons de la phase qualificative seront qualifiées à la finale nationale. Les équipes classées de 17 à 20 seront mises en liste d'attente jusque fin septembre.

Le règlement de la compétition est identique en tout point à celui de la phase qualificative.

La première réunion se déroulera le 20 décembre après-midi.

La deuxième réunion se déroulera le 21 décembre matin, avec une fin programmée avant 12h30.

Délégués des sélections départementales

Un délégué pour chaque département devra être désigné en son sein.

Sa présence lors de la réunion technique est obligatoire. Son absence pourrait lui être préjudiciable selon la nature de ses interventions au cours de la compétition.

Il sera LE SEUL INTERLOCUTEUR avec la direction de la compétition, le secrétariat sportif (modifications d'équipes, composition des relais) et les juges arbitres (informations, réclamations).

Un remplaçant sera également désigné pour pallier toute incapacité fortuite du titulaire. Dans tous les cas, seule une personne à la fois pourra porter la voix de son département.

Récompenses

Une coupe aux trois premières équipes filles, aux trois premières équipes garçons et une médaille pour chaque nageur accédant au podium.

Classement spécifique de la compétition

La Coupe de France des Départements s'inscrit dans le programme «Mon département en actions».

Les 16 premières équipes filles et 16 premières équipes garçons auront les 16 premiers rangs de points de la table de transposition, le classement de la phase de qualification sera alors utilisé pour attribuer les points à partir de la 17ème place.

Le classement sera calculé et publié à l'issue de la phase finale. Jusqu'à cette échéance, toutes les équipes seront créditées de 30 points sur le site fédéral.

